c.cpt

15

EXTRAICT
DES REGISTRES DE PARLEMENT.

Case
F
39
.326
1610f

Ex Bibliotheca D. Crozatii
Suprema Parisiensi Curia
Præsidis

THE NEWBERRY
LIBRARY

17-2035

EXTRAICT des Regiſtres de Parlement.

VEV par la Cour les grãd' Chambre, de la Tournelle, & de l'Edict aſſemblees, le liure intitulé *Tractatus de Poteſtate Summi Pontificis in temporalibus aduerſus Guillelmum Barclaium, auctore Roberto Sanctæ Eccleſiæ Romanæ CARDINALI BELLARMINO*, Imprimé à Rome par Barthelemy Zannettj l'an preſent mil ſix cens dix. Concluſiõs du Procureur

General du Roy, Et tout conſideré:

LADICTE Cour a faict & faict inhibitiõs & defenſes à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoyent, ſur peine de crime de læſe Majeſté, receuoir, retenir, communiquer, Imprimer, faire Imprimer, ou expoſer en vente ledict liure contenant vne fauſſe & deteſtable propoſition tendante à l'euerſion des Puiſſances Souueraines ordonnees & eſtablies de Dieu, ſouſleuement des ſubjects contre leur Prince, ſubſtraction de leur obeyſſance, induction d'attenter à leurs perſonnes & eſtats, & troubler le repos & tranquillité publique: Enioinct à ceux qui auront exemplaires dudict liure, ou auront cognoiſ-

cognoissance de ceux qui en seront saisis, le declarer promptement aux Iuges ordinaires, pour en estre faicte perquisition à la requeste des Substituts dudict Procureur General, & proceder contre les coulpables, ainsi que de raison: A faict & faict pareilles inhibitiõs & defenses sur la mesme peine à tous Docteurs, Professeurs, & autres, de traicter, disputer, escrire, ny enseigner directement, ou indirectement en leurs Escholes, Colleges & tous autres lieux la susdicte proposition. Ordonne ladicte Cour que le present Arrest sera enuoyé aux Bailliages & Seneschaussees de ce ressort, pour y estre leu, publié, registré, gardé, & obserué selon sa forme & teneur: Enioinct ausdicts Substituts

dudict Procureur General du Roy de tenir la main à l'execution, & certifier ladicte Cour de leurs diligences au mois. Faict en Parlement le Vendredy vingtsixiesme Nouembre mil six cens dix.

Signé, VOISIN.